



**SA AVENIR FINANCE**

## **Comptes annuels**

au 31/12/2010

**Destinataire : Client**

KPMG Entreprises

27/04/2011

*Ce rapport contient 69 pages (hors annexes)*

Comptes annuels



# **Comptes annuels**

SA AVENIR FINANCE

## **Bilan, compte de résultat**

# Bilan

## SA Avenir Finance

Au : 31/12/2010

N° SIRET: 40200268700083

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

**EUR**

<b>Actif</b>		Exercice			Exercice précédent		
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 31/12/2009		
<b>Capital souscrit non appelé</b>							
<b>Actif immobilisé</b>	<b>Incorporel</b>	Frais d'établissement Frais de développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes <b>Total</b>	36 864  8 123  <b>44 987</b>	36 387  8 123  <b>44 510</b>	476    <b>476</b>		
	<b>Corporel</b>	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes <b>Total</b>	657 773    <b>657 773</b>	356 267    <b>356 267</b>	301 505    <b>301 505</b>	374 765    <b>374 765</b>	
	<b>Financier (2)</b>	Participations évaluées par équivalence Autres participations Créances rattachées à des participations Titres immob. de l'activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières <b>Total</b>	15 776 588   224 943  303 665 <b>16 305 197</b>	2 305 000      <b>2 305 000</b>	13 471 588   224 943  303 665 <b>14 000 197</b>	15 032 557   224 943 330 240 294 470 <b>15 882 211</b>	
	<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>17 007 958</b>	<b>2 705 778</b>	<b>14 302 180</b>	<b>16 256 976</b>	
	<b>Actif circulant</b>	<b>Stocks</b>	Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises <b>Total</b>				
		<b>Créances (3)</b>	Avanc. acomptes versés / commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit et appelé, non versé <b>Total</b>	586 508 8 743 329  <b>9 329 837</b>		586 508 8 743 329  <b>9 329 837</b>	465 718 6 925 588  <b>7 391 307</b>
		<b>Divers</b>	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : Instruments de trésorerie Disponibilités <b>Total</b>				111 771 <b>111 771</b>
		<b>Charges constatées d'avance</b>		183 093		183 093	177 221
		<b>Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance</b>		<b>9 512 931</b>		<b>9 512 931</b>	<b>7 680 300</b>
	<b>Total de l'actif</b>		<b>26 520 889</b>	<b>2 705 778</b>	<b>23 815 111</b>	<b>23 937 277</b>	
<b>Renvois :</b> (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)							
<b>Clause de réserve de propriété</b>	Immobilisations		Stocks		Créances clients		

# Bilan

## SA AVENIR FINANCE

Au : 31/12/2010

**EUR**

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

<b>Passif</b>		Exercice	Exercice précédent
<b>Capitaux propres</b>	Capital social (dont versé : 1 447 165 )	1 447 165	1 447 165
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 533 257	12 514 507
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	144 717	143 014
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	896 098	
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	88 922	897 801
<b>Situation nette avant répartition</b>	<b>15 110 160</b>	<b>15 002 488</b>	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>15 110 160</b>	<b>15 002 488</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		376 904
<b>Total</b>		<b>376 904</b>	
<b>Dettes</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	4 285 800	5 648 786
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 394 259	1 804 928
	<b>Total</b>	<b>7 680 060</b>	<b>7 453 714</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	670 609	793 630
	Dettes fiscales et sociales	354 280	310 540
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>1 024 890</b>	<b>1 104 170</b>	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>8 704 950</b>	<b>8 557 885</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>Total du passif</b>	<b>23 815 111</b>	<b>23 937 277</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		275 696	
à moins d'un an	8 704 950	8 282 188	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires	4 009 176	4 963 738	
(3) dont emprunts participatifs			

# Compte de résultat

## SA AVENIR FINANCE

Périodes 01/01/2010 31/12/2010 Durées 12 mois  
01/01/2009 31/12/2009 12 mois

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

EUR

	France	Exportation	Total	Exercice précédent	
<b>Produits d'exploitation (1)</b>	Ventes de marchandises				
	Production vendue { Biens Services	7 518 1 806 149		7 518 1 806 149	4 397 2 090 144
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 813 668</b>		<b>1 813 668</b>	<b>2 094 542</b>
	Productions stockées				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			296 213	1 127
	Autres produits			16	1 179
	<b>Total</b>			<b>2 109 898</b>	<b>2 096 849</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>	Marchandises { Achats Variations de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats Variations de stocks			220	
	Autres achats et charges externes (3)			1 437 288	1 914 999
	Impôts, taxes et versements assimilés			175 180	96 783
	Salaires et traitements			1 055 232	1 017 978
	Charges sociales			425 446	470 886
	- sur immobilisations { amortissements provisions			85 260	83 371
	<b>Dotations d'exploitation</b> - sur actif circulant				296 213
	- pour risques et charges				
	Autres charges			22	19
<b>Total</b>			<b>3 178 650</b>	<b>3 880 253</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>A</b>	<b>( 1 068 751)</b>	<b>( 1 783 403)</b>	
<b>Opér. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée	<b>B</b>			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	<b>C</b>			
<b>Produits financiers</b>	Produits financiers de participations (4)		1 569 450		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)		112 257	84 818	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			720 227	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		4 303	18 298	
<b>Total</b>			<b>1 686 012</b>	<b>823 343</b>	
<b>Charges financières</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)		901 924	764 400	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		3 658	18 116	
<b>Total</b>			<b>905 583</b>	<b>782 517</b>	
<b>Résultat financier</b>		<b>D</b>	<b>780 428</b>	<b>40 826</b>	
<b>Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)</b>		<b>E</b>	<b>( 288 322)</b>	<b>( 1 742 577)</b>	

## Compte de résultat

### SA Avenir FINANCE

Périodes      01/01/2010      31/12/2010      Durées      12      mois  
                   01/01/2009      31/12/2009                              12      mois

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

**EUR**

		Total	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 173 914	3 199 981
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	<b>Total</b>	<b>1 173 914</b>	<b>3 199 981</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	125 901	18
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 560 968	2 062 625
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>Total</b>	<b>1 686 869</b>	<b>2 062 643</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F ( 512 955)</b>	<b>1 137 337</b>
Participation des salariés aux résultats		<b>G</b>	
Impôt sur les bénéfices		<b>H ( 890 201)</b>	<b>( 1 503 041)</b>
<b>Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)</b>		<b>88 922</b>	<b>897 801</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	59 971	
(2) Dont	{ charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôts des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées		102 078	76 602
(5) Dont intérêts concernant les entités liées		31 488	20 346

Comptabilité tenue en euros



# **Comptes annuels**

SA AVENIR FINANCE

## **Détail des rubriques**

# Bilan actif

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

EUR

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Concessions, brevets et droits similaires</b>		
20510000 - LOGICIELS	36 864.18	35 275.18
28051000 - AMORTISSEMENT LOGICIELS	-36 387.48	-35 275.18
	<b>476.70</b>	<b>0.00</b>
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>		
20800000 - AUTRES IMMO.INCORPORELLES	8 123.34	8 123.34
28080000 - AMORT.AUTRES IMMO.INCORPORELLE	-8 123.19	-8 123.19
	<b>0.15</b>	<b>0.15</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>		
21810000 - INSTALL/AGENCEMENTS DIVERS	39 760.92	29 362.85
21811000 - AGENCEMENTS PARIS	538 567.57	538 567.57
21830000 - MATERIEL DE BUREAU ET INFO	18 373.28	17 883.28
21840000 - MOBILIER	61 071.37	61 071.37
28181000 - AMORT.AGENCEMENTS DIVERS	-14 188.36	-9 513.86
28181100 - AMORT TRAVAUX PARIS	-289 031.72	-221 710.77
28183000 - AMORT. MATERIEL BUREAU, INFO	-17 841.31	-17 379.08
28184000 - AMORTISSEMENT MOBILIER	-35 206.29	-23 516.20
	<b>301 505.46</b>	<b>374 765.16</b>
<b>Autres participations</b>		
26104000 - PART. AF IMMOBILIER	1 676 554.84	1 676 554.84
26106000 - PART. AF INVESTMENT MANAGERS	4 526 171.92	4 526 171.92
26107000 - PART. AF GESTION	389 981.44	1 949 950.00
26109000 - PART. SICAVONLINE	6 444 813.27	6 444 813.27
26110000 - PART. AF CORPORATE	1 138 766.34	1 138 766.34
26112000 - PART. SICAVONLINE VIE	1 600 301.00	1 600 301.00
26113000 - PART. AF COMMANDITE	0.00	1 000.00
29611000 - PROV DEPRECITION TITRES AFC	-1 100 000.00	-1 100 000.00
29611200 - PROV DEPRECITION TTRES AFGP	-1 205 000.00	-1 205 000.00
	<b>13 471 588.81</b>	<b>15 032 557.37</b>
<b>Autres titres immobilisés</b>		
27180000 - AUTRES TITRES(AV.FI.PARTNERS	174 933.54	174 933.54
27181000 - AUTRES TTRES PART. EONOS INVES	10.00	10.00
27182000 - AUTRES TTRES PART RENOVALYS	50 000.00	50 000.00
	<b>224 943.54</b>	<b>224 943.54</b>
<b>Prêts</b>		
27480000 - PRETS AUTRES	0.00	330 240.00
	<b>0.00</b>	<b>330 240.00</b>
<b>Autres immobilisations financières</b>		
27500000 - DEPOT ET CAUTIONNEMENT	182 288.62	173 738.62
27610000 - DISPONIBILITE/CONTRAT LIQUIDITE	67 666.89	74 181.06
27670000 - ACTIONS PROPRES/CONTRAT LIQUIDITE	53 710.05	46 551.01
	<b>303 665.56</b>	<b>294 470.69</b>
<b>Clients et comptes rattachés</b>		
41110000 - CLIENTS	35 563.37	55 668.46
41810000 - CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	550 944.71	410 050.13
	<b>586 508.08</b>	<b>465 718.59</b>



# Bilan actif

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

**EUR**

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Autres créances</b>		
40971000 - FOURNISSEURS EXPLOITATION DEBITEURS	2 555.13	35.76
42500200 - AVANCE BROUSSE HERVE	20 000.00	60 000.00
44400000 - ETAT-IMPOT/SOCIETES	315 943.00	233 929.00
44566100 - TVA DEDUC.01/06	14 421.45	15 368.38
44566200 - TVA DEDUC.02/06	3 638.40	4 986.27
44567300 - CREDIT DE TVA	0.00	33 885.00
44583000 - TVA / FACTURES NON PARVENUES	50 836.91	50 595.46
44583090 - TVA / FNP GROUPE	0.00	29 400.00
45520000 - COMPTE COURANT AF GESTION	38 846.00	0.00
45530000 - COMPTE COURANT AF IMMOBILIER	4 415 496.69	4 619 464.51
45550000 - COMPTE COURANT SICAVONLINE	0.00	1 094 042.86
45551000 - COMPTE COURANT SOL BLOQUE	1 214 762.14	0.00
45560000 - COMPTE COURANT AFGP	2 661 829.56	783 881.31
45570000 - COMPTE COURANT AF CORPORATE	0.00	296 213.87
45571000 - COMPTE COURANT SCI SAINTE-RIG	5 000.00	0.00
49550000 - DEPRECIATION COMPTE COURANT AFC	0.00	-296 213.87
	<b>8 743 329.28</b>	<b>6 925 588.55</b>
<b>Disponibilités</b>		
51211000 - CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES	0.00	106 221.67
51219000 - BCME LYON	0.00	4 949.77
51870000 - INTERETS COURUS A RECEVOIR	0.00	600.00
	<b>0.00</b>	<b>111 771.44</b>
<b>Charges constatées d'avances</b>		
48600000 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	183 093.94	177 221.65
	<b>183 093.94</b>	<b>177 221.65</b>

# Bilan passif

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

**EUR**

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Capital souscrit</b>		
10130000 - CAPITAL APPELE VERSE	1 447 165.20	1 447 165.20
	<b>1 447 165.20</b>	<b>1 447 165.20</b>
<b>Primes d'émission, de fusion, d'apport</b>		
10410000 - PRIME D'APPORT	9 186 084.89	9 186 084.89
10411000 - PRIME D'EMISSION	3 305 144.47	3 305 144.47
10420000 - PRIME DE FUSION	21 027.65	21 027.65
10450000 - BONS DE SOUSCRIP D'ACTIONS	21 000.00	2 250.00
	<b>12 533 257.01</b>	<b>12 514 507.01</b>
<b>Réserve légale</b>		
10611000 - RESERVE LEGALE	144 717.44	143 014.44
	<b>144 717.44</b>	<b>143 014.44</b>
<b>Report à nouveau</b>		
11000000 - REPORT A NOUVEAU	896 098.47	0.00
	<b>896 098.47</b>	<b>0.00</b>
<b>Provisions pour charges</b>		
15500000 - PROVISION POUR IMPOT	0.00	376 904.00
	<b>0.00</b>	<b>376 904.00</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</b>		
16411000 - EMPRUNT CCF	0.00	27 684.00
16411120 - EMPRUNT BRA / DEXTER	0.00	48 593.10
16411500 - EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE	135 880.46	265 225.12
16411600 - EMPRUNT BANQUE CANTONALE GENEV	139 815.74	271 548.02
16411800 - EMPRUNT CREDIT MUTUEL	0.00	70 096.91
16884100 - INTERETS COURUS/EMPRUNT	928.00	1 901.00
51210000 - CCF	586 887.81	845 500.32
51211000 - CREDIT AGRICOLE RHONE ALPES	263 804.67	0.00
51215000 - BNP	271 148.25	382 024.87
51219000 - BCME LYON	480 512.15	0.00
51220000 - CREDIT MUTUEL	317 821.17	787 587.09
51226000 - CREDIT MUTUEL/ CREDIT CORPORAT	1 181 139.44	1 790 553.21
51230000 - BANQUE RHONE-ALPES	353 192.50	372 310.64
51235000 - CAISSE D'EPARGNE	520 255.73	741 846.13
51860000 - BANQUE INTERETS COURUS	34 414.81	43 915.74
	<b>4 285 800.73</b>	<b>5 648 786.15</b>
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>		
45511000 - COMPTE COURANT AFI MANAGERS	3 348 772.67	1 344 059.06
45520000 - COMPTE COURANT AF GESTION	0.00	460 869.65
45550000 - COMPTE COURANT SICAVONLINE	45 486.67	0.00
	<b>3 394 259.34</b>	<b>1 804 928.71</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
40110000 - FOURNISSEURS	313 640.60	317 985.34
40810000 - FOURN. FACTURES NON PARVENUES	356 969.34	475 644.74
	<b>670 609.94</b>	<b>793 630.08</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
42110000 - NOTE DE FRAIS	132.20	2 061.40
42820000 - CONGES A PAYER	43 846.56	48 238.00

# Bilan passif

## SA Avenir Finance

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

**EUR**

	31/12/2010	31/12/2009
42860000 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	15 000.00	15 000.00
43100000 - URSSAF LYON	46 435.96	51 468.24
43110000 - URSSAF PARIS	5 819.00	16 364.23
43720000 - AXA MUTUELLE	3 865.68	3 747.52
43730000 - RETRAITES C+NC APICIL	55 131.00	41 580.63
43734000 - AXA PREVOYANCE	3 823.34	3 679.93
43740000 - ASSEDIC LYON	0.00	3 491.07
43741000 - GARP	772.00	945.65
43820000 - CHARGES SUR CONGES PAYES	20 409.52	21 089.00
43860000 - CHARGES A PAYER	2 580.00	3 870.00
44551000 - TVA A PAYER	34 651.00	0.00
44571000 - TVA COLLECTEE	5 826.54	8 046.37
44584000 - TVA / FACTURES A ETABLIR	90 288.59	67 198.86
44700000 - TAXES SUR LES SALAIRES	1 908.00	0.00
44710000 - TAXE PROFESSIONNELLE	997.60	0.00
44720000 - FORMATION PROF CONTINUE	13 008.08	13 120.98
44730000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	7 043.71	7 104.85
44860000 - ETAT-CHARGES A PAYER	2 742.00	3 533.35
	<b>354 280.78</b>	<b>310 540.08</b>

# Compte de résultat

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

**EUR**

	31/12/2010	31/12/2009	Var.(%)
<b>Production vendue Biens</b>			
70880000 - AUTRES PDTS D'ACTIVITE ANNEXE	7 518.20	4 397.56	70.96
	<b>7 518.20</b>	<b>4 397.56</b>	<b>70.96</b>
<b>Production vendue Services</b>			
70850092 - REFACTURATION LOYER AFC	64 631.78	77 176.59	-16.25
70850093 - REFACTURATION LOYER AFG	0.00	17 138.28	-100.00
70850094 - REFACTURATION LOYER AF IMMO	13 122.27	24 821.44	-47.13
70850095 - REFACTURATION LOYER AFIM	141 078.17	138 462.44	1.89
70850096 - REFACTURATION LOYER SOL	131 279.80	135 380.32	-3.03
70850097 - REFACTURATION LOYER AFGP	182 912.09	217 944.26	-16.07
70850192 - REFACTURATION AFC	3 998.84	16 059.14	-75.10
70850193 - REFACTURATION AFG	-2 814.85	79 130.17	-103.56
70850194 - REFACTURATION AF IMMO	215 322.66	430 455.24	-49.98
70850195 - REFACTURATION AFIM	349 276.93	260 701.35	33.98
70850196 - REFACTURATION SOL	87 811.17	127 412.44	-31.08
70850197 - REFACTURATION SOL VIE	338 137.44	292 175.50	15.73
70855000 - REFACTURATION LOYER HG	178 107.70	163 531.28	8.91
70855001 - REFACTURATION TAXES HG	13 627.94	11 235.59	21.29
70855002 - REFACTURATION ENTRETIEN HG	10 447.60	6 606.24	58.15
70855192 - REFACTURATION DIVERSES AFC	4 793.55	5 102.39	-6.05
70855193 - REFACTURATION DIVERSES AFG	0.00	1 351.79	-100.00
70855194 - REFACTURATION DIVERSES AF IMMO	826.57	1 957.76	-57.78
70855195 - REFACTURATION DIVERSES AFIM	10 485.82	9 140.22	14.72
70855196 - REFACTURATION DIVERSES SOL	9 824.30	10 644.16	-7.70
70855197 - REFACTURATION DIVERSES AFGP	13 214.05	16 136.46	-18.11
70855200 - REFACTURATION TELEPH DIVERS	4 701.05	12 064.37	-61.03
70855292 - REFACTURATION TEL B3G AFC	807.32	2 089.26	-61.36
70855293 - REFACTURATION TEL B3G AFG	0.00	1 671.41	-100.00
70855294 - REFACTURATION TEL B3G AF IMMO	959.94	1 671.41	-42.57
70855295 - REFACTURATION TEL B3G AFIM	8 639.43	8 357.04	3.38
70855296 - REFACTURATION TEL B3G SOL	6 719.56	4 178.52	60.81
70855297 - REFACTURATION TEL B3G AFGP	18 238.80	17 549.79	3.93
	<b>1 806 149.93</b>	<b>2 090 144.86</b>	<b>-13.59</b>
<b>Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charg</b>			
78174100 - REPRISE PROVISION COMPTE COURANT	296 213.87	0.00	0.00
79111000 - TRANSFERT DE CHARGES	0.00	1 127.79	-100.00
	<b>296 213.87</b>	<b>1 127.79</b>	<b>NS</b>
<b>Autres produits</b>			
75800000 - PRODUITS DE GESTION COURANTE	16.86	1 179.36	-98.57
	<b>16.86</b>	<b>1 179.36</b>	<b>-98.57</b>
<b>Achats de matières premières et autres approvisionnements</b>			
60260000 - ACHATS EMBALLAGES	220.88	0.00	0.00
	<b>220.88</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Autres achats et charges externes</b>			
60630000 - FTURES D'ENTRETIEN PETIT EQUIP	880.37	1 594.29	-44.78
60631000 - DECORATION	1 866.52	2 400.00	-22.23
60640000 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	714.01	2 321.25	-69.24
61320000 - LOCATIONS IMMOBILIERES	681 836.26	769 700.70	-11.42

# Compte de résultat

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

**EUR**

	31/12/2010	31/12/2009	Var.(%)
61351000 - LOCATIONS MOBILIERES	727.43	1 465.45	-50.36
61353000 - BNP PARIBAS LOCATION FAX	0.00	327.84	-100.00
61355000 - LOCATION VEHICULES	402.84	0.00	0.00
61400000 - CHARGES LOCATIVES	122 119.75	149 174.70	-18.14
61520000 - ENTRETIEN IMMOBILIER	43 211.77	33 205.38	30.13
61550000 - ENTRETIEN MATERIEL	162.00	706.00	-77.05
61560000 - MAINTENANCE	5 981.14	4 714.08	26.88
61600000 - ASSURANCES	27 957.18	28 235.31	-0.99
61810000 - DOCUMENTATION GENERALE	2 283.57	2 304.77	-0.92
61830000 - DOCUMENTATION TECHNIQUE	67.04	627.99	-89.32
61850000 - FRAIS COLLOQUES SEMINAIRE CONF	692.05	0.00	0.00
62100000 - PERSONNEL EXTERIEUR	15 081.15	43 346.52	-65.21
62260000 - HONORAIRES	156 502.97	324 354.08	-51.75
62260092 - HONORAIRES GROUPE AFC	0.00	150 000.00	-100.00
62260100 - HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	58 000.00	51 912.00	11.73
62260200 - HONORAIRES COMM.AUX COMPTES	64 075.70	94 386.02	-32.11
62270000 - FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	12 073.96	12 779.13	-5.52
62300000 - RELATIONS PUBLIQUES	13 084.50	17 500.00	-25.23
62310000 - ANNONCES ET INSERTIONS	3 186.72	11 479.17	-72.24
62340000 - CADEAUX CLIENTELE	0.00	100.00	-100.00
62360000 - CATALOGUES ET IMPRIMES	2 690.00	9 895.95	-72.82
62380000 - DIVERS	380.00	110.00	245.45
62381000 - DONS	0.00	150.00	-100.00
62480000 - TRANSPORTS DIVERS	178.93	81.48	119.60
62510000 - VOYAGES & DEPLACEMENTS DIVERS	3 278.23	268.33	1 121.72
62511000 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS BLAIN	6 175.22	6 114.45	0.99
62513000 - VOYAGES & DEPLT GURY CI	0.00	312.26	-100.00
62518000 - VOYAGES & DEPLT CHAURY JF	179.50	181.15	-0.91
62519000 - VOYAGES & DEPLT LUREAU	13 042.17	2 034.39	541.09
62520000 - VOYAGES & DEPLT LAURENT Claude	301.95	1 953.02	-84.54
62521000 - VOYAGE & DEPLT BLAIN Joelle	2 305.57	3 627.86	-36.45
62522000 - VOYAGES & DEPLT GURY Ph	3 975.59	4 099.76	-3.03
62524000 - VOYAGES & DEPLT C. BIASOTTO	603.02	19.40	3 008.35
62526000 - VOYAGES & DEPLT DU CHE	2 751.16	1 510.39	82.15
62527000 - VOYAGES & DEPLT VELAY B	1 224.37	1 095.48	11.77
62528000 - VOYAGES & DEPLT BLAIN N	1 529.33	1 505.89	1.56
62528100 - VOYAGES & DEPLCT SAUNIER G	3 822.37	0.00	0.00
62570000 - RECEPTIONS	14 661.35	16 656.89	-11.98
62572000 - RECEPTIONS : COMMUNICATION	3 052.32	209.66	1 355.84
62573100 - RECEPTIONS : DIRECTION	0.00	427.80	-100.00
62600000 - FRAIS POSTAUX	7 799.34	8 450.70	-7.71
62610000 - TELECOMMUNICATIONS	51 503.42	59 633.06	-13.63
62620095 - TELECOM GROUPE AFIM	0.00	-16.23	-100.00
62750000 - SERVICES BANCAIRES	60 812.34	67 634.47	-10.09
62751000 - FRAIS NATEXIS	27 423.81	11 191.04	145.05
62751100 - FRAIS EURONEXT	4 328.80	3 150.00	37.42
62752000 - FRAIS DEPOSITAIRE PEG	7 702.90	7 552.62	1.99
62810000 - COTISATIONS-DONS	2 470.00	4 515.00	-45.29

# Compte de résultat

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

EUR

	31/12/2010	31/12/2009	Var.(%)
62850000 - FRAIS DE FORMATION	4 190.00	0.00	0.00
	<b>1 437 288.62</b>	<b>1 914 999.50</b>	<b>-24.95</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>			
63120000 - TAXE D'APPRENTISSAGE	6 802.49	7 155.10	-4.93
63330000 - FORMATION CONTINUE	10 503.85	11 048.33	-4.93
63360000 - TAXE/SALAIRES	23 278.00	0.00	0.00
63511000 - TAXE PROFESSIONNELLE	5 402.00	6 440.00	-16.12
63511100 - CVAE	4 075.60	0.00	0.00
63512000 - TAXE FONCIERE	46 641.78	51 553.91	-9.53
63580000 - TAXES SUR LES BUREAUX	13 555.93	12 902.90	5.06
63710000 - ORGANIC	2 741.65	3 533.35	-22.41
63780000 - IFA	0.00	3 750.00	-100.00
63781000 - AUTRES TAXES	2 207.82	400.00	451.96
67231000 - IMPOTS ET TAXES SUR EXERCICES ANTER	59 971.00	0.00	0.00
	<b>175 180.12</b>	<b>96 783.59</b>	<b>81.00</b>
<b>Salaires et traitements</b>			
64110000 - SALAIRES BRUTS LYON	748 570.52	807 757.88	-7.33
64111000 - SALAIRES BRUTS PARIS	168 850.26	157 731.00	7.05
64115000 - REGUL. SALAIRE	146.98	-0.40	36 845.00
64116000 - INDEMNITE DE MANDAT	9 147.00	9 147.00	0.00
64120000 - CONGES PAYES	-4 391.44	-8 019.00	-45.24
64130000 - PRIMES	54 533.48	0.00	0.00
64140000 - COMMISSIONS	29.13	35 097.53	-99.92
64141000 - INDEMNITE DE TRANSPORT	1 077.94	864.67	24.66
64142000 - Indemnité de Licenciement	62 268.47	0.00	0.00
64150000 - JETONS DE PRESENCE	15 000.00	15 000.00	0.00
64160000 - INDEMNITES DIVERSES	0.00	400.00	-100.00
	<b>1 055 232.34</b>	<b>1 017 978.68</b>	<b>3.66</b>
<b>Charges sociales</b>			
64510000 - URSSAF LYON	223 937.03	247 278.86	-9.44
64511000 - URSSAF PARIS	41 414.88	51 788.99	-20.03
64520000 - AXA MUTUELLE	7 685.30	7 373.52	4.23
64532000 - APICIL / AGIRA	104 850.61	103 716.64	1.09
64533000 - AXA PREVOYANCE	13 790.47	14 862.40	-7.21
64540000 - ASSEDIC LYON	13 481.87	29 745.31	-54.68
64541000 - ASSEDIC PARIS	4 930.79	7 218.33	-31.69
64560000 - CHARGES/COMM.A REVERSER/VARIAT	-1 290.00	-6 849.00	-81.17
64570000 - CHARGES/CONGES PAYES	-2 487.30	-3 505.00	-29.04
64710000 - ABONDEMENT PEG	9 600.00	8 850.00	8.47
64720000 - TICKETS RESTO	8 740.57	9 574.55	-8.71
64750000 - MEDECINE DU TRAVAIL	792.00	832.00	-4.81
	<b>425 446.22</b>	<b>470 886.60</b>	<b>-9.65</b>
<b>Dotations d'exploitation sur immobilisations Amortissements</b>			
68111000 - DOT.AUX AMORT.IMMO.INCORPORELL	1 112.30	0.00	0.00
68112000 - DOTATIONS AMORT.CORPORELLES	84 147.77	83 371.33	0.93
	<b>85 260.07</b>	<b>83 371.33</b>	<b>2.27</b>
<b>Dotations d'exploitation sur actif circulant</b>			
68174100 - DOT. DEPRECIATION COMPTE COURANT	0.00	296 213.87	-100.00

# Compte de résultat

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

EUR

	31/12/2010	31/12/2009	Var.(%)
	0.00	296 213.87	-100.00
<b>Autres charges</b>			
65800000 - CHARGES DIV.DE GESTION COURANT	22.26	19.55	13.86
	<b>22.26</b>	<b>19.55</b>	<b>13.86</b>
<b>Produits financiers de participations</b>			
76100000 - DIVIDENDES GROUPE	1 569 450.93	0.00	0.00
	<b>1 569 450.93</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>			
76800000 - AUTRES PRODUITS FINANCIERS	10 179.29	8 200.00	24.14
76820092 - INTERETS C/C AFC	6 786.20	4 688.00	44.76
76820094 - INTERETS C/C AF IMMO	61 127.08	58 183.00	5.06
76820096 - INTERETS C/C SOL	14 762.14	0.00	0.00
76820097 - INTERETS C/C AFGP	19 403.18	13 747.00	41.14
	<b>112 257.89</b>	<b>84 818.00</b>	<b>32.35</b>
<b>Reprises sur provisions et transferts de charges</b>			
78660000 - REPRISE DEPRECIATION IMMO FI	0.00	720 227.66	-100.00
	<b>0.00</b>	<b>720 227.66</b>	<b>-100.00</b>
<b>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</b>			
76700000 - PRODUITS/CESSION DE VMP	4 303.37	18 298.05	-76.48
	<b>4 303.37</b>	<b>18 298.05</b>	<b>-76.48</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>			
66116000 - INTERETS/EMPRUNT	16 228.03	44 045.81	-63.16
66150093 - INTERETS C/C AFG	824.00	7 144.00	-88.47
66150095 - INTERETS C/C AFIM	30 336.24	11 546.00	162.74
66150096 - INTERETS C/C SOL	328.49	1 656.00	-80.16
66160000 - INTERETS BANCAIRES ET ESCOMPTE	121 268.61	200 009.04	-39.37
66400000 - PERTES SUR CREANCES LIEES A DE	732 939.50	500 000.00	46.59
	<b>901 924.87</b>	<b>764 400.85</b>	<b>17.99</b>
<b>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme</b>			
66700000 - CHARGES/CESSIONS VMP	3 658.50	18 116.51	-79.81
	<b>3 658.50</b>	<b>18 116.51</b>	<b>-79.81</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations en capital</b>			
77560000 - PRODUITS CESSION IMMO FINANCIERE	1 173 914.00	3 199 981.40	-63.31
	<b>1 173 914.00</b>	<b>3 199 981.40</b>	<b>-63.31</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>			
67120000 - PENALITES DE RETARD	23 901.00	18.00	32 683.33
67180000 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 000.00	0.00	0.00
67180090 - A.CHARGES EXCEPTIONNEL GROUPE	85 000.00	0.00	0.00
	<b>125 901.00</b>	<b>18.00</b>	<b>NS</b>
<b>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</b>			
67560000 - VNC ELEMENTS CEDES	1 560 968.56	2 062 625.73	-24.32
	<b>1 560 968.56</b>	<b>2 062 625.73</b>	<b>-24.32</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>			
69890000 - INTEGRATION FISCALE PRODUITS	-491 344.00	-616 414.00	-20.29
69900010 - CREDIT IMPOT MECENAT AF	0.00	-60.00	-100.00
69930000 - CREDIT D'IMPOT RECHERCHE	-21 953.00	-19 443.00	12.91
78910000 - REPRISE PROVISION POUR IMPOT	-376 904.00	-867 124.00	-56.53

# Compte de résultat

## SA AVENIR FINANCE

Période du 01/01/2010 au 31/12/2010

**EUR**

	31/12/2010	31/12/2009	Var.(%)
	-890 201.00	-1 503 041.00	-40.77





# **Comptes annuels**

SA AVENIR FINANCE

**Annexe**



**Avenir Finance S.A.**

**Annexe aux comptes annuels  
de l'exercice clos au  
31/12/2010  
Montants exprimés en EUR**

Avenir Finance S.A.  
51 rue de Saint Cyr\_69009 LYON  
Ce rapport contient 18 pages  
Les annexes comprennent 3 pages

## **Table des matières**

1	Faits majeurs	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Evènements post-clôture	3
1.3	Principes, règles et méthodes comptables	3
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Actif	4
2.1.1	Tableau des immobilisations	4
2.1.2	Tableau des amortissements	4
2.1.3	Immobilisations incorporelles	4
2.1.4	Immobilisations corporelles	4
2.1.5	Immobilisations financières	5
2.1.6	Créances	8
2.1.7	Comptes de régularisation	9
2.2	Passif	10
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	10
2.2.2	Capital	10
2.2.3	Provisions pour risques et charges	11
2.2.4	Dettes financières	12
2.2.5	Autres dettes	13
3	Informations relatives au compte de résultat	14
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité	14
3.2	Résultat financier	14
3.3	Résultat exceptionnel	14
3.4	Impôt sur les bénéfices	15
3.4.1	Ventilation	15
3.4.2	Impôt différé	15
3.4.3	Autres informations significatives	15
4	Autres informations	17
4.1	Engagements financiers	17
4.2	Effectif moyen	17
4.3	Rémunération des dirigeants	17
4.4	Informations sur les options d'actions et les actions gratuites	17

# **1 Faits majeurs**

## **1.1 Evènements principaux de l'exercice**

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Avenir Finance a cédé 36 445 actions de la SAS Promelys Participations. Au 31/12/2010, Avenir Finance détient 9 111 actions représentant 20% du capital de la SAS Promelys Participations.
- Avenir Finance a consenti un abandon de compte courant en faveur d'Avenir Finance Corporate pour un montant de 732 939 €

## **1.2 Evènements post-clôture**

- En février 2011, Avenir Finance a cédé les 20% restant du capital de Promelys Participations au repreneur initial.

## **1.3 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir Annexe 1.

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2.

#### 2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

##### 2.1.3.1 *Frais de recherche et développement*

Les dépenses de recherche et développement engagées au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 24 715 euros. Elles sont comptabilisées en charges de l'exercice.

##### 2.1.3.2 *Amortissement*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 an

#### 2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### **2.1.4.1 Amortissement**

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales et agencements	Linéaire	8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 8 ans

### **2.1.5 Immobilisations financières**

#### **2.1.5.1 Titres de filiales et participations**

- Liste des filiales et participations  
Tableau page suivante
- Mouvements principaux  
Cession de 36 445 actions de SAS Promelys Participations.  
Cession de 10 parts de la société Avenir Finance Commandite.

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1. Filiales (+50 % du capital détenu par la société)										
AF Immobilier	1 000 000	823 645	100 %	1 676 555	1 676 555	4 415 497		5 383 066	- 450 101	
AF Investment Managers	2 362 100	2 594 643	99.9 %	4 526 172	4 526 172	-		8 731 923	1 222 635	
AF Gestion Privée	211 400	561 059	98.9 %	1 600 301	395 301	2 661 830		8 307 070	539 918	
AF Corporate	38 750	29 308	99.9 %	1 138 766	38 766	-		99 970	- 155 350	
Sicavonline	1 285 068	2 749 902	64.9 %	6 444 813	6 444 813	1 214 762		4 390 913	420 822	
2. Participations (à détailler) (10 à 50 % du capital détenu par la société).										
Promelys Participations	455 560	865 956	20 %	389 961	-			1 978 254 (31/12/2009)	189 514 (31/12/2009)	

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations		15 776 589
Créances clients et comptes rattachés		546 203
Autres créances		8 335 934
Emprunts et dettes financières divers		3 394 259
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		101 660
Autres dettes		-
Charges financières		764 428
Produits financiers		1 671 530

#### **2.1.5.2 Autres titres immobilisés**

Le poste comprend des parts de FCPI / FCPR et SCPI. Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Ces parts n'ont pas fait l'objet de dépréciation compte tenu que les fonds concernés ne sont pas clôturés à l'exception de ceux dont l'échéance est proche et dont la valeur de sortie est quasi-certaine.

#### **2.1.5.3 Créances immobilisés**

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle de ces actifs est inférieure à la valeur nette comptable.

- Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

#### **2.1.5.4 Informations sur les actions propres détenues en immobilisations financières**

Les actions propres sont valorisées selon le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.



Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle de ces actifs est inférieure à la valeur nette comptable. En l'absence d'écart significatif, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31/12/2010.

	Nombre de titres			Valeur des titres	
	Achetés au cours de l'exercice	Vendus au cours de l'exercice	A la clôture de l'exercice	Valeur brute	Valeur nette
Actions propres sur contrat de liquidité	7 103	7 627	7 103	53 710	53 272

## 2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2.1.6.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

### 2.1.6.2 Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	550 945
Total	550 945

## **2.1.7 Comptes de régularisation**

### **2.1.7.1 Charges constatées d'avance**

	Montant
Charges d'exploitation	183 094
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	183 0944

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	1 447 165			1 447 165
Primes, réserves	12 657 521	20 453		12 677 974
Report à nouveau	-	896 098		896 098
Résultat	897 801	88 922	897 801	88 922
Subventions d'investissement				
Provisions règlementées				
Total	15 002 487	1 005 473	897 801	15 110 159

### 2.2.2 Capital

#### 2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 2 411 942 actions de 0,60 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	2 411 942	1 447 165
Titres créés		
Titres remboursés		
Position fin de l'exercice	2 411 942	1 447 165

#### 2.2.2.2 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

La société Avenir Finance est soumise à l'obligation légale d'établir des comptes consolidés.

### 2.2.2.3 Bons de souscription d'actions

Comme suite aux attributions préalables de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), les porteurs de BSPCE ont souscrit les BSPCE qui leur ont été attribués.

Au 31/12/2010, les BSPCE souscrits et en cours de validité sont les suivants :

Année	Nombre	Prix	Total	Parité	Prix de souscription	Validité
2009	37 500	0.06	2 250	1 pour 1	4.64	27/07/2014
2010	137 500	0.10	13 750	1 pour 1	7.38	22/12/2014
2010	50 000	0.10	5 000	1 pour 1	7.99	20/07/2015

## 2.2.3 Provisions pour risques et charges

### 2.2.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques						
Provisions pour charges	376 904				376 904	-
Total	376 904				376 904	-

### 2.2.3.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

D'après la convention d'intégration fiscale, chaque entité supporte l'impôt qu'elle aurait supporté en l'absence du groupe d'intégration fiscale. Avenir Finance constate dans ses comptes les effets du régime de l'intégration fiscale, notamment l'avantage lié à l'utilisation des pertes des filiales.

La société avait constaté une provision pour l'indemnisation à venir sur les déficits des filiales. Cette provision concernait Promelys Participations pour un montant de 377 K€ Suite à la cession de 80% des titres de la filiale, la provision a été reprise.

### 2.2.3.3 Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	92
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	1 313

### 2.2.3.4 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.		10 268	10 268

- Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :
  - taux d'actualisation : 4.25 %
  - taux d'évolution des rémunérations : 1.5 %
  - table de rotation du personnel : moyenne nationale
  - table de mortalité : statistique Insee
  - départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans
  - taux de charges sociales moyen retenu pour le calcul de la provision : 47 %

## 2.2.4 Dettes financières

### 2.2.4.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

### 2.2.4.2 Dettes garanties par des sûretés réelles données

Type	Bien donné en garantie	Montant de
------	------------------------	------------

		la dette
Nantissement	100 000 actions AFIM	275 696

## 2.2.5 Autres dettes

### 2.2.5.1 Classement par échéance

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

### 2.2.5.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35 343
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	356 969
Dettes fiscales et sociales	84 578
Autres dettes	-
<b>Total</b>	<b>476 890</b>

### 3 Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Secteur d'activité	Montant
Frais de siège	991 732
Refacturations	814 418
Autres produits	7 518
Total	1 813 668

#### 3.2 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 780 K€ et les principales masses sont les suivantes :

- produits d'intérêts sur comptes courants 102 K€
- reprise dépréciation sur actions propres 1 569 K€
- charges d'intérêts sur comptes courants - 31 K€
- intérêts bancaires - 121 K€
- abandon de comptes courants - 733 K€

#### 3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à - 513 K€ et les principales masses sont les suivantes :

- moins-value sur cession des titres de Promelys Participations - 387 K€
- indemnités de licenciements refacturées par Sicavonline - 85 K€
- redressement fiscal - 24 K€
- autres indemnités - 17 K€

## 3.4 Impôt sur les bénéfices

### 3.4.1 Ventilation

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	-288 322	- 512 955
Impôts : - au taux de 33.1/3 %	848 234	41 967
- sur PVL		
Résultat après impôts	559 910	- 470 988

Méthode employée : les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

### 3.4.2 Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases - Organic	2 742
Taux d'imposition (1)	33.1/3 %
Créance d'impôt différé	914

(1) taux de droit commun applicable à l'exercice clos le 31/12/2010

Les déficits fiscaux reportables du groupe d'intégration fiscale s'élèvent, au 31 décembre 2010, à 7 175 273 €

### 3.4.3 Autres informations significatives

- Sociétés intégrées fiscalement

La société Avenir Finance est tête d'un groupe d'intégration fiscale.



Les filiales comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale sont :

Depuis le 1er janvier 2003	Avenir Finance Immobilier
Depuis le 1er janvier 2004	Avenir Finance Corporate Avenir Finance Gestion Privée
Depuis le 1er janvier 2005	Avenir Finance Investment Managers
Depuis le 1er janvier 2006	AFI Immo

Au cours de l'exercice, la filiale Promelys Participations (anciennement dénommée Avenir Finance Gestion) est sortie du périmètre d'intégration fiscale suite à la cession partielle des titres.

## 4 Autres informations

### 4.1 Engagements financiers

Données en K€	N	N - 1
<b>Engagements donnés</b>		
Nantissements et gages	276	683

### 4.2 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	10	
Agents de maîtrise et Techniciens	1	
Employés	4	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>15</b>	

### 4.3 Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres :

- des organes d'administration : 15 000 €
- des organes de direction : 439 745 €

### 4.4 Informations sur les options d'actions et les actions gratuites

Options	Autorisées par l'AGE du	Restants au 31/12/09	Emises durant la période	Exercées durant la période	Date d'exercice	Annulées pendant la période	Restants à exercer au 31/12/10	Prix d'exercice	Date d'exercice
BSPCE 1	28/07/09	37 500					37 500	4.64	27/07/14
BSPCE 2	23/12/09		137 500				137 500	7.38	22/12/14
BSPCE 3	21/07/10		50 000				50 000	7.99	20/07/15
<b>Total</b>		<b>37 500</b>	<b>187 500</b>				<b>225 000</b>		

Actions gratuites	Existantes au 31/12/09	Autorisées par l'AGE du	Attribuées durant la période	Exercées durant la période	Date d'exercice	Annulées pendant la période	Existantes au 31/12/10	Date d'exercice
Plan 4	30 667						30 667	2011
Plan 5	20 064						20 064	2011
<b>Total</b>	<b>50 731</b>						<b>50 731</b>	

Désignation de l'entreprise **SA AVENIR FINANCE** Néant  \*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	TOTAL II				KD	43 398	KE		KF	1 589		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	567 930	KW		KX	10 398	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	78 954	LC		LD	490	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	646 885	LO		LP	10 888		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U	17 337 557	8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P	224 943	1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	624 710	1U		1V	9 194			
TOTAL IV				1Q	18 187 211	1R		1S	9 194			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	18 877 495	0H		0J	21 671			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	TOTAL I				IN		C0		D0		D7	
	TOTAL II				IO		LV	44 987	LW		1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM	578 328	MN		MO
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	79 444	MT		MU
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG	657 773	NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W	
	Autres participations				I0		0X	1 560 968	0Y	15 776 588	0Z	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	224 943	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	330 240	2F	303 665	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ	1 891 208	NK	16 305 197	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K	1 891 208	0L	17 007 958	0M		

Désignation de l'entreprise <u>SA AVENIR FINANCE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>														
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
<b>Frais d'établissement et de développement</b> <b>TOTAL I</b>			CY		EL		EM		EN					
<b>Autres immobilisations incorporelles</b> <b>TOTAL II</b>			PE	43 398	PF	1 112	PG		PH	44 510				
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
Constructions			Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
			Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC					
Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	231 224	QE	71 995	QF		QG	303 220		
			Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK			
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	40 895	QM	12 152	QN		QO	53 047		
			Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
<b>TOTAL III</b>			QU	272 119	QV	84 147	QW		QX	356 267				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>			ØN	315 518	ØP	85 260	ØQ		ØR	400 778				
<b>CADRE B</b>														
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements <b>TOTAL I</b>		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6						
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1						
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8						
Constructions		Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5	R6					
		Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2						
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9						
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
		Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3						
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1						
<b>TOTAL III</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8						
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>		NL			NM			NO						
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV						
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					
<b>CADRE C</b>														
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice			Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations							SP		SR					

Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN						
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US						
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	303 665			303 665		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	586 508	586 508						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	20 000	20 000						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	315 943	315 943					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	68 896	68 896					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	8 335 934	8 335 934						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 555	2 555						
	Charges constatées d'avance		VS	183 093	183 093						
	<b>TOTAUX</b>			VT	9 816 596	VU	9 512 931	VV	303 665		
RENOUVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	330 240					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	4 009 176	4 009 176						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	276 624	276 624						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	670 609	670 609							
Personnel et comptes rattachés		8C	58 978	58 978							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	138 836	138 836							
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	130 766	130 766						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	25 699	25 699						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	3 394 259	3 394 259							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	8 704 950	VZ	8 704 950					
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	407 450			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			



# **Comptes annuels**

SA AVENIR FINANCE

**Liasse fiscale**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA AVENIR FINANCE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise 51, rue DE SAINT CYR 69009 LYON Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3 Néant \*

				Exercice N clos le, 31/12/2010	N-1 31/12/2009			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		<b>AA</b>						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ*</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement *	<b>AB</b>	<b>AC</b>				
		Frais de développement *	<b>CX</b>	<b>CQ</b>				
		Concessions, brevets et droits similaires	<b>AF</b>	<b>AG</b>	36 864	36 387	476	
		Fonds commercial (1)	<b>AH</b>	<b>AI</b>				
		Autres immobilisations incorporelles	<b>AJ</b>	<b>AK</b>	8 123	8 123		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	<b>AL</b>	<b>AM</b>				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains	<b>AN</b>	<b>AO</b>				
		Constructions	<b>AP</b>	<b>AQ</b>				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	<b>AR</b>	<b>AS</b>				
		Autres immobilisations corporelles	<b>AT</b>	<b>AU</b>	657 773	356 267	301 505	374 765
		Immobilisations en cours	<b>AV</b>	<b>AW</b>				
		Avances et acomptes	<b>AX</b>	<b>AY</b>				
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	<b>CS</b>	<b>CT</b>				
		Autres participations	<b>CU</b>	<b>CV</b>	15 776 588	2 305 000	13 471 588	15 032 557
		Créances rattachées à des participations	<b>BB</b>	<b>BC</b>				
		Autres titres immobilisés	<b>BD</b>	<b>BE</b>	224 943		224 943	224 943
		Prêts	<b>BF</b>	<b>BG</b>				330 240
		Autres immobilisations financières*	<b>BH</b>	<b>BI</b>	303 665		303 665	294 470
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	17 007 958	2 705 778	14 302 180	16 256 976	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	<b>BL</b>	<b>BM</b>				
		En cours de production de biens	<b>BN</b>	<b>BO</b>				
		En cours de production de services	<b>BP</b>	<b>BQ</b>				
		Produits intermédiaires et finis	<b>BR</b>	<b>BS</b>				
		Marchandises	<b>BT</b>	<b>BU</b>				
	Avances et acomptes versés sur commandes	<b>BV</b>	<b>BW</b>					
	<b>CRÉANCES</b>	Clients et comptes rattachés (3)*	<b>BX</b>	<b>BY</b>	586 508		586 508	465 718
		Autres créances (3)	<b>BZ</b>	<b>CA</b>	8 743 329		8 743 329	6 925 588
		Capital souscrit et appelé, non versé	<b>CB</b>	<b>CC</b>				
	<b>DIVERS</b>	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	<b>CD</b>	<b>CE</b>				
Disponibilités		<b>CF</b>	<b>CG</b>				111 771	
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3)*	<b>CH</b>	<b>CI</b>	183 093		183 093	177 221	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	9 512 931		9 512 931	7 680 300	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	<b>CW</b>						
	Primes de remboursement des obligations (V)	<b>CM</b>						
	Écarts de conversion actif* (VI)	<b>CN</b>						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	26 520 889	2 705 778	23 815 111	23 937 277	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		<b>CR</b>		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT



Désignation de l'entreprise		SA AVENIR FINANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 447 165 ..)	DA	1 447 165	1 447 165	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	12 533 257	12 514 507	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	144 717	143 014	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	896 098		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	88 922	897 801	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	15 110 160	15 002 488
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ		376 904	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		376 904	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 285 800	5 648 786	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	3 394 259	1 804 928	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	670 609	793 630	
	Dettes fiscales et sociales	DY	354 280	310 540	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	8 704 950	8 557 885	
	Écarts de conversion passif* <b>(V)</b>	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	23 815 111	23 937 277	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 704 950	8 282 188		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 009 176	4 963 738		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE

Néant  \*

		Exercice N						Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	7 518	FE		FF	4 397	
		FG	1 806 149	FH		FI	2 090 144	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 813 668	FK		FL	2 094 542	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 127	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 179	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	2 109 898
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	220	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 914 999	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	96 783	
	Salaires et traitements*					FY	1 017 978	
	Charges sociales (10)					FZ	470 886	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	83 371
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	296 213
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	19	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	3 880 253	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	( 1 783 403)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 569 450	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	84 818	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	720 227	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	18 298	
	<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	823 343
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	764 400	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	18 116	
	<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	782 517
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	40 826	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	( 1 742 577)	

## CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
<b>CHARGES</b>				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes	59 971			59 971
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
<b>TOTAL</b>	59 971			59 971
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue				
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">}</div> <div> <p>biens</p> <p>services</p> </div> </div>				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
<b>TOTAL</b>				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

**Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772**

Désignation de l'entreprise SA AVENIR FINANCE Néant  \*

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 173 914	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	1 173 914	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	125 901	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 560 968	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	1 686 869	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 512 955)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	( 890 201)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	4 969 825	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	4 880 902	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	88 922	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	59 971	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	102 078	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	31 488	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 127	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales		23 901		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		102 000		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		1 560 968		
Produits des cessions d'éléments d'actif			1 173 914	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
Impôts et taxes		59 971		

## OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

X

Désignation	Montants
<b>DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	23 901
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	102 000
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 560 968
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
<b>TOTAL</b>	<b>1 686 869</b>
<b>DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	1 173 914
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
<b>TOTAL</b>	<b>1 173 914</b>

Désignation de l'entreprise SA AVENIR FINANCE										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	TOTAL I					CZ	D8	D9					
	TOTAL II					KD	43 398	KE	KF		1 589		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI				
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants	L9		KJ		KK	KL			
		Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1		KM		KN	KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT	KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	567 930	KW	KX		10 398		
		Matériel de transport*				KY		KZ	LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	78 954	LC	LD		490		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ				
	Avances et acomptes					LK		LL	LM				
	TOTAL III					LN	646 885	LO	LP		10 888		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T			
Autres participations					8U	17 337 557	8V	8W					
Autres titres immobilisés					1P	224 943	1R	1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	624 710	1U	1V		9 194			
TOTAL IV					1Q	18 187 211	1R	1S		9 194			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	18 877 495	0H	0J		21 671			
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	TOTAL I					IN		D0	D7				
	TOTAL II					IO		LV	44 987		1X		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD	ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG	MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM	578 328		MO		
		Matériel de transport				IV		MP	MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	79 444		MU		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV	MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ	NA		NB		
Avances et acomptes					NC		ND	NE		NF			
TOTAL III					IY		NG	657 773		NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U	M7		0W		
	Autres participations					I0		0X	1 560 968		0Y		
	Autres titres immobilisés					I1		2B	224 943		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	330 240		2F		
	TOTAL IV					I3		NJ	1 891 208		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K	1 891 208		0L			
							0M	17 007 958		0M			

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Frais d'établissement annulés :

Titres de participation évalués par mise en équivalence : augmentation de l'écart d'équivalence

diminution de l'écart d'équivalence

Montant des titres exclus du régime des plus-values : valeur comptable

prix de vente


### CHANGEMENT DE METHODE

Désignation		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>	43 398			43 398	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	567 930			567 930
		Matériel de transport*				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	78 954			78 954
		Emballages récupérables et divers *				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL III</b>	646 885			646 885	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations	17 337 557			17 337 557	
	Autres titres immobilisés	224 943			224 943	
	Prêts et autres immobilisations financières	624 710			624 710	
		<b>TOTAL IV</b>	18 187 211			18 187 211
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	18 877 495			18 877 495	

Exercice N clos le : 31/12/2010

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

### CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise <u>SA AVENIR FINANCE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *														
<b>CADRE A</b>																								
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice												
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY				EL				EM				EN									
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE	43 398			PF	1 112			PG				PH	44 510								
Terrains			PI				PJ				PK				PL									
Constructions			Sur sol propre			PM				PN				PO				PQ						
			Sur sol d'autrui			PR				PS				PT				PU						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV				PW				PX				PY						
			Autres immobilisations			QD	231 224			QE	71 995			QF				QG	303 220					
corporelles			Matériel de transport			QH				QI				QJ				QK						
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	40 895			QM	12 152			QN				QO	53 047					
			Emballages récupérables et divers			QP				QR				QS				QT						
			<b>TOTAL III</b>			QU	272 119			QV	84 147			QW				QX	356 267					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>			ØN	315 518			ØP	85 260			ØQ				ØR	400 778								
<b>CADRE B</b>																								
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																								
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice										
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel												
Frais établissements <b>TOTAL I</b>		M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6				
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>		N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1				
Terrains		Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8				
Constructions		Sur sol propre		Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6		
		Sur sol d'autrui		R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4		
		Ins. gales, agenc et am. des const.		S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2		
		Inst. techniques mat. et outillage		T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9		
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7		
		Matériel de transport		U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5		
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3		
		Emballages récup. et divers		W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1		
<b>TOTAL III</b>		X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8				
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>		NL							NM							NO								
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		NP			NQ			NR			NS			NT			NU			NV				
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>		NW							NY							NZ								
<b>CADRE C</b>																								
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice								
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8								
Primes de remboursement des obligations												SP				SR								

<b>TABLEAU DES AMORTISSEMENTS</b>
-----------------------------------

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks


**CHANGEMENT DE METHODE**

		au début de l'exercice	Correction +	Correction -	Total
		A	B	C	A + B - C
<b>Frais d'établissement et de développement</b>					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>		43 398			43 398
<b>TOTAL II</b>					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	231 224			231 224
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 895			40 895
	Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>		272 119			272 119
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		315 518			315 518
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA AVENIR FINANCE

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	376 904	5C	376 904	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y		
<b>TOTAL II</b>	5Z	376 904	TV	376 904	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9U	2 305 000	9V	2 305 000	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	296 213	6Y	296 213	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	2 601 213	TY	296 213	UA	2 305 000
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	2 978 117	UB	673 117	UD	2 305 000
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	296 213			
	- financières		UG				
	- exceptionnelles		UJ	376 904			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032









Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN						
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US						
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	303 665			303 665		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	586 508	586 508						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	20 000	20 000						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	315 943	315 943					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	68 896	68 896					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	8 335 934	8 335 934						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 555	2 555						
	Charges constatées d'avance		VS	183 093	183 093						
	<b>TOTAUX</b>			VT	9 816 596	VU	9 512 931	VV	303 665		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	330 240					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	4 009 176	4 009 176						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	276 624	276 624						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	670 609	670 609							
Personnel et comptes rattachés		8C	58 978	58 978							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	138 836	138 836							
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	130 766	130 766						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	25 699	25 699						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	3 394 259	3 394 259							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	8 704 950	VZ	8 704 950					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	407 450	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					



Désignation de l'entreprise : <b>SA AVENIR FINANCE</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2010			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :		WA	88 922	
			de son conjoint		moins part déductible*				WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WC		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*								WE		
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)								WF		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*								WG		
	Amendes et pénalités (nature : .....								WI	2 742	
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)								WJ		
								I7	( 491 344)		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		L7			K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		
			- imposées au taux de 0 %						ZN	387 054	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme						WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 <sup>c</sup> et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ	68 058	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8					
						<b>TOTAL I</b>		WR	55 433		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WS		
			- imposées au taux de 0 %						WT		
			- imposées au taux de 19 %						WU	380 437	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WV		
			- imputées sur les déficits antérieurs						WH		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WP			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WW			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation		Quote-part des frais et charges restant imposable à		2A	78 473		)		XA	1 490 978	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY			
Majoration d'amortissement*								XD			
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF		
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)	ØT				
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		ØT	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	)		XG	21 953
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI				XH	1 893 368
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL				XJ	1 837 934
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN				XO	1 837 934





Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SA AVENIR FINANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4-K5)		<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<b>YJ</b>	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		<b>YK</b>	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		<b>ZT</b>	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis Al. 2 du CGI *		<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *			
PROVISION POUR IMPOT	<b>8X</b>	<b>8Y</b>	376 904
	<b>8Z</b>	<b>9A</b>	
	<b>9B</b>	<b>9C</b>	
Provisions pour dépréciation *			
	<b>9D</b>	<b>9E</b>	
	<b>9F</b>	<b>9G</b>	
	<b>9H</b>	<b>9J</b>	
Charges à payer			
ORGANIC	<b>9K</b>	2 742	<b>9L</b>
	<b>9M</b>		<b>9N</b>
	<b>9P</b>		<b>9R</b>
	<b>9S</b>		<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b>	2 742
		<b>YO</b>	380 437
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

**EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT**

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS  
(art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>			

**CRÉDITS D'IMPÔTS**

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	<b>JQ</b>	14 967	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	<b>JR</b>	Crédit d'impôt famille	<b>JS</b>
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	<b>JT</b>		Crédit d'impôt investissement en Corse	<b>JU</b>	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	<b>JV</b>
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	<b>JW</b>		Autres imputations	<b>JX</b>		











Désignation de l'entreprise <u>SA AVENIR FINANCE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
<b>TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b> (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)															
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie									0C					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie									0D	897 801				
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)														
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)									0E					
	<b>TOTAL I</b>									0F	897 801				
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves									ZB	1 703				
	- Réserve légale									ZD					
	- Autres réserves									ZE					
	Dividendes									ZF					
	Autres répartitions									ZG					
	Report à nouveau									ZH	896 098				
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)									<b>TOTAL II</b>	ZH	897 801				
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.															
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N - 1 :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance									YT					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 681 836									XQ	805 086	920 668			
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	15 081	43 346			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	290 652	633 431			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES 2 470									ST	326 468	317 553			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	1 437 288	1 914 999			
	- Taxe professionnelle *									YW	9 477	6 440			
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									9Z	165 702	90 343			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	175 180	96 783			
	T.V.A.									YY	334 610	354 758			
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée									YZ	162 499	170 798			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2010) * - Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									0B	990 280				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA ( 1 815 981)									Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
										Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD ( 335 532)									Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
										Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG 3									Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale. JH 1	N° SIRET de la société mère JJ 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3				
- numéro du centre de gestion agréé *									XP						
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : _____ handicapés : _____)									YP		15		14		
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK		%		%		
- Filiales et participations: La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration. Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1									ZR				1		

Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	TITRES DE PARTICIPATION 13/11/2000	1 559 968			1 559 968
	2	TITRES DE PARTICIPATION 17/06/2008	1 000			1 000
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	1 172 914	( 387 054)				
	2	1 000					
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨</b>			( 387 054)				
<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩</b>			(A)	(B)	(C)		
<b>CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪</b>				(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5 <sup>e</sup> du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA AVENIR FINANCE

Néant \*

Exercice ouvert le : 01/01/2010 et clos le : 31/12/2010 Durée en nombre de mois 12

<b>I Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises		OA	
Production vendue – Biens		OB	7 518
Production vendue – Services		OC	1 806 149
Production stockée		OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)		OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	16
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
	TOTAL 1	OM	1 813 684
<b>II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON	
Variation de stocks (marchandises)		OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP	220
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR	754 322
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	1 130
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	22
Abandons de créances à caractère financier (en partie)		OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
	TOTAL 2	OJ	755 695
<b>III Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 057 989
<p><b>Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).</b></p>			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)Néant  \*N° de dépôt  

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010

N° SIRET 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA AVENIR FINANCE

ADRESSE (voie) 51, rue DE SAINT CYR

CODE POSTAL 69009 VILLE LYON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2010

N° SIRET 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA AVENIR FINANCE

ADRESSE (voie) 51, rue DE SAINT CYR

CODE POSTAL 69009 VILLE LYON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 4

Forme juridique SAS Dénomination AVENIR FINANCE GESTION
N° SIREN (si société établie en France) 433515616 % de détention 20.00
Adresse : N° 51 Voie rue DE SAINT CYR
Code Postal 69009 Commune LYON Pays FRANCE

Forme juridique SA Dénomination SICAVONLINE
N° SIREN (si société établie en France) 423973494 % de détention
Adresse : N° 53 Voie rue DE LA BOETIE
Code Postal 75116 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE
N° SIREN (si société établie en France) 431974963 % de détention
Adresse : N° 53 Voie rue DE LA BOETIE
Code Postal 75008 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination AVENIR FINANCE IMMOBILIER
N° SIREN (si société établie en France) 412576589 % de détention 100.00
Adresse : N° 51 Voie rue DE SAINT CYR
Code Postal 69009 Commune LYON Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2010	et clos le	31/12/2010	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	<input type="checkbox"/>			Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE LYON 9EME ARRT 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
---	---	---

<b>A IDENTIFICATION</b>	SA AVENIR FINANCE
Identification du destinataire	51, rue DE SAINT CYR 69009 LYON

307	307493	40200268700083	<b>B ACTIVITÉ</b>
Insp..IFU	N° dossier	N° Siret	Activités exercées (souligner l'activité principale) :
			Activités des sociétés holding
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %	0	Déficit (report de la lignes XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	1 837 935
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre1)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
					Plus-values exonérées art. 238 quinquies	

## 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Zone franche Corse	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>			Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %					

## D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

## E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions,...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence: 1 057 989

Chiffre d'affaire de référence: 1 813 684

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

CGA  Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie : KPMG, 51, rue De Saint Cyr, 69388 LYON CEDEX 09. 0437647700, 0437647709

– Professionnel de l'expertise comptable :

– Conseil :

– CGA :

– N° d'agrément du CGA

À LYON, le 11/02/2011

Signature et qualité du déclarant: MONSIEUR BLAIN DANYEL, PRESIDENT

Cegid Group



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise SA AVENIR FINANCE  
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2010

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

### H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.  
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

### I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

#### RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2010, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

### K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

Taux de 15 %  
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice  
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice  
MVLT réalisée au cours de l'exercice  
MVLT restant à reporter

### L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

– Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

– Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit  
(indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à  
long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme afférentes à  
des cessions de titre de sociétés à prépondérance  
immobilière cotées et imposables au taux de 19%

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à long terme  
imposables au taux de 0 %

– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

SA AVENIR FINANCE  
51, rue DE SAINT CYR 69009 LYON

n° SIRET



# **Comptes annuels**

SA AVENIR FINANCE

**Liasse fiscale**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ  
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA AVENIR FINANCE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT  
165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03

Néant \*

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Bénéfice comptable de l'exercice  
(report de la ligne WA du 2058 A)

**I - RÉINTÉGRATIONS**

	E 1	88 922	
Réintégrations (report des lignes WD à WQ du 2058 A)	E 2	( 33 489)	
	<b>TOTAL I</b>	<b>E 3</b>	55 433

**II - DÉDUCTIONS**

Perte comptable de l'exercice  
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à XG du tableau 2058 A)	E 4		E 5	1 871 415
Plus-values nettes à long terme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• imposées au taux de 19 %</li> <li>• imposées au taux de 15 %</li> <li>• imposées au taux de 0 %</li> <li>• imputées sur les moins-values nettes à long terme</li> <li>• imputées sur les déficits antérieurs</li> <li>• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)</li> </ul>	E Y		
		E 6		
		E Z		
		E 7		
		E 8		
		19		

**III - RÉSULTAT FISCAL**

	<b>TOTAL II</b>	<b>F 1</b>	1 871 415
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	
	Déficit (II-I)	F 3	1 815 981
Déficit de l'exercice reporté en arrière		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	
	Déficit	F 9	1 815 981

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME  
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA AVENIR FINANCE

Néant \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE LYON 9EME ARRT  
165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le : 01/01/2010  
clos le : 31/12/2010

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

**I - SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	5 905 249
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	5 905 249
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	1 815 981
Total des déficits restant à reporter	H9	7 721 231

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent.

**II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> et 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a *sexies-0* du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a *sexies-0 bis* du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies-0* du CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS  
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES  
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SA AVENIR FINANCE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT  
165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le : 01/01/2010 clos le : 31/12/2010

Néant \*

<b>Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>	<b>19 % <sup>(1)</sup></b>	<b>15 %</b>	<b>0 %</b>
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			

<b>Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) ( ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		( 1 837 934)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégréées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13		( 1 837 934)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT



## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

## ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SA AVENIR FINANCE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère 

(Résultat d'ensemble)

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				1 837 934
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH	68 058	CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	CX	68 058	CY	1 837 934
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	1 769 876

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations									
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions					
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)			
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9	C1	A1		C2		C3	387 054
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4	C5	A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8	C9	A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW		DQ	DY	A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1	D2	A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5	D6	A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9	EA	A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED	EE	A8		EF		EG	387 054
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR				A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7				B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %				B5					B4	387 054

## C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %

Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SA AVENIR FINANCE

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises

où est déposée la déclaration de résultat : SIE LYON 9EME ARRT

165, rue Garibaldi

69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée : 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FE		
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ		
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH		
<b>TOTAL</b>	<b>FK</b>			<b>FL</b>		
BÉNÉFICE (2) FK – FL				DÉFICIT FL – FK		
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



# **Comptes annuels**

SA AVENIR FINANCE

**Liasse groupe**

# COMPOSITION DU GROUPE

Dénomination de la société mère : SA AVENIR FINANCE  
 N° SIRET de la société mère : 40200268700083

Exercice ouvert le 01/01/2010 et clos le 31/12/2010

Nombre de membres: 6

Désignation et Code postal et ville	Taux de détention total	Tête de groupe ou filiale	Tenu au cabinet	Date d'envoi de la tête de groupe à la filiale	Date de réception à la tête de groupe
Siren 402002687      Forme Juridique SA Dénomination AVENIR FINANCE Adresse 51, rue DE SAINT CYR CP Ville 69009 LYON	total direct indirect	Tête de groupe	X		13/04/2011 14:36:33
Siren 431974963      Forme Juridique SAS Dénomination AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE Adresse 53, rue DE LA BOETIE CP Ville 75008 PARIS	total direct indirect	Filiale	X	Non appl.	13/04/2011 14:37:34
Siren 421689159      Forme Juridique SAS Dénomination AVENIR FINANCE CORPORATE Adresse 53, rue DE LA BOETIE CP Ville 75008 PARIS	total direct indirect	Filiale	X	Non appl.	13/04/2011 14:37:34
Siren 414596791      Forme Juridique SA Dénomination AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGERS Adresse 53, rue LA BOETIE CP Ville 75008 PARIS	total direct indirect	Filiale	X	Non appl.	13/04/2011 14:37:34
Siren 412576589      Forme Juridique SAS Dénomination AVENIR FINANCE IMMOBILIER Adresse 51, rue DE SAINT CYR CP Ville 69009 LYON	total 100.00 direct 100.00 indirect	Filiale	X	Non appl.	13/04/2011 14:37:34
Siren 484566922      Forme Juridique EURL Dénomination AFI IMMO Adresse 51, rue DE SAINT CYR CP Ville 69009 LYON	total 100.00 direct indirect 100.00	Filiale	X	Non appl.	13/04/2011 14:37:34
Siren                      Forme Juridique Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect		-		
Siren                      Forme Juridique Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect		-		
Siren                      Forme Juridique Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect		-		
Siren                      Forme Juridique Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect		-		
Siren                      Forme Juridique Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect		-		
Siren                      Forme Juridique Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect		-		
Siren                      Forme Juridique Dénomination Adresse CP Ville	total direct indirect		-		



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe : SA AVENIR FINANCE

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DECLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH	68 058	CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	CX	68 058	CY	
<b>BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)</b>	CZ	68 058	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations									
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions					
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)			
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	387 054			
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8				
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4				
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8				
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC				
<b>SOUS TOTAL</b>	BS	ED	EE	A8	EF	EG	387 054			
<b>TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %</b>	BR			A9						
<b>TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %</b>		B7			B6					
<b>TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %</b>			B5			B4	387 054			

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
  - (2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
  - (3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
  - (4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.
  - (5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
- \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

## ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : 5, rue de Londres 75315 PARIS CEDEX 09

SIRET Société intégrée 43197496300032

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère 

(Résultat d'ensemble)

Néant \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 <i>quinquies</i> A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 <i>undecies</i> ) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	CX		CY	
<b>BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)</b>	CZ		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

## ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SAS AVENIR FINANCE CORPORATE

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère 

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

(Résultat d'ensemble)

la déclaration de résultats : 5, rue DE LONDRES 75315 PARIS CEDEX 09

SIRET Société intégrée 42168915900034

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	CX		CY	
<b>BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)</b>	CZ		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

## C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %

Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : SA AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGERS

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : 5, rue DE LONDRES 75315 PARIS CEDEX 09

SIRET Société intégrée 41459679100080

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DECLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	CX		CY	
<b>BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)</b>	CZ		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
<b>SOUS TOTAL</b>	BS	ED	EE	A8	EF	EG
<b>TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %</b>	BR			A9		
<b>TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %</b>		B7			B6	
<b>TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %</b>			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.  
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.  
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.  
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT  
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe : SAS AVENIR FINANCE IMMOBILIER  
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03  
SIRET Société intégrée 41257658900045  
Exercice ouvert le : 01/01/2010

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(Résultat d'ensemble)

clos le : 31/12/2010 Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DECLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	CX		CY	
<b>BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)</b>	CZ		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
<b>SOUS TOTAL</b>	BS	ED	EE	A8	EF	EG
<b>TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %</b>	BR			A9		
<b>TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %</b>		B7			B6	
<b>TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %</b>			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.  
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.  
(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.  
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.  
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.





## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

## ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée

ou du groupe : EURL AFI IMMO

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée 48456692200023

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère 

(Résultat d'ensemble)

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquies A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	CX		CY	
<b>BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)</b>	CZ		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4

## C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %

Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

## ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée  
ou du groupe : SA AVENIR FINANCE

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère



Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

(Résultat d'ensemble)

la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	CA		CB	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble				
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Quote-part de frais et charges afférentes aux produits de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 2 du CGI)			CI	
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 6 du CGI)	CH	68 058	CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 <i>quinquies</i> A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 <i>undecies</i> ) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
<b>TOTAL</b>	CX	68 058	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	68 058	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations									
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions					
		Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)			
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9	C1	A1		C2		C3	387 054
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4	C5	A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8	C9	A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW		DQ	DY	A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1	D2	A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5	D6	A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9	EA	A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED	EE	A8		EF		EG	387 054
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR				A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7				B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %				B5					B4	387 054

### C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %

Plus-values à 19% (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)

B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la quote part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA AVENIR FINANCE

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :  
165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée : 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2010 clos le : 31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH			
<b>TOTAL</b>	<b>FK</b>			<b>FL</b>			
BÉNÉFICE (2) FK - FL				DÉFICIT FL - FK			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE			GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :  
5, rue de Londres 75315 PARIS CEDEX 09

SIRET Société intégrée : 43197496300032

Exercice ouvert le : 01/01/2010 clos le : 31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
	FA		FB			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe						
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD		FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH			
<b>TOTAL</b>	<b>FK</b>		<b>FL</b>			
BÉNÉFICE (2) FK – FL						
DÉFICIT FL – FK	FM		FN			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS  
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION  
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE  
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AVENIR FINANCE CORPORATE

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère  
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises  
où est déposée la déclaration de résultat :  
5, rue DE LONDRES 75315 PARIS CEDEX 09

SIRET Société intégrée : 42168915900034

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le :

31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
		FA		FB			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		FA		FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes		FD		FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ			
Autres régularisations (à détailler)		FG		FH			
<b>TOTAL</b>		<b>FK</b>		<b>FL</b>			
BÉNÉFICE (2) FK – FL							
DÉFICIT FL – FK		<b>FM</b>		<b>FN</b>			
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME</b>		Cessions d'immobilisations					
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
		Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		<b>GB</b>	<b>F2</b>	<b>F3</b>	<b>GF</b>	<b>F4</b>	<b>F5</b>
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)				<b>F6</b>	<b>GG</b>	<b>F7</b>	<b>F8</b>
Autres régularisations (à détailler)		<b>GC</b>	<b>F9</b>	<b>G1</b>	<b>GH</b>	<b>G2</b>	<b>G3</b>
Sous total		<b>GD</b>	<b>G4</b>	<b>G5</b>	<b>GI</b>	<b>G6</b>	<b>G7</b>
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %		<b>GE</b>			<b>GJ</b>		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			<b>E8</b>			<b>E6</b>	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %				<b>E7</b>			<b>E5</b>

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGERS

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :  
5, rue DE LONDRES 75315 PARIS CEDEX 09

SIRET Société intégrée : 41459679100080

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le :

31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH			
<b>TOTAL</b>	<b>FK</b>			<b>FL</b>			
BÉNÉFICE (2) FK – FL				DÉFICIT FL – FK			
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME</b>	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE			GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS  
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION  
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE  
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS AVENIR FINANCE IMMOBILIER

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises  
où est déposée la déclaration de résultat :  
165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée : 41257658900045

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le :

31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions								
		FA	FB	FD	FE	FZ	FG	FH	FK	FL	FM	FN	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe													
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes													
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe													
Autres régularisations (à détailler)													
<b>TOTAL</b>													
BÉNÉFICE (2) FK – FL		DÉFICIT FL – FK											
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %		GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %				E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %						E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS  
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION  
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE  
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : EURL AFI IMMO

Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère   
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises  
où est déposée la déclaration de résultat :  
165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée : 48456692200023

Exercice ouvert le : 01/01/2010 clos le : 31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions								
		FA	FB	FD	FE	FZ	FG	FH	FK	FL	FM	FN	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe													
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes													
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe													
Autres régularisations (à détailler)													
<b>TOTAL</b>													
BÉNÉFICE (2) FK – FL		DÉFICIT FL – FK											
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %		GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %				E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %						E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.





## RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS  
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION  
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE  
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.  
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SA AVENIR FINANCE

 Cocher la case si la déclaration  
souscrite concerne la société mère  
(résultat d'ensemble) 

Adresse du service des impôts des entreprises

où est déposée la déclaration de résultat : SIE LYON 9EME ARRT 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

SIRET Société intégrée : 40200268700083

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD			FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH			
<b>TOTAL</b>	<b>FK</b>			<b>FL</b>			
BÉNÉFICE (2) FK – FL				DÉFICIT FL – FK			
				<b>FM</b>		<b>FN</b>	
<b>B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME</b>	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19 %	GE			GJ			
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6		
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

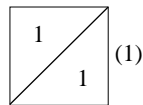
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DU RÉSULTAT  
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE  
À RETENIR POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**



(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA AVENIR FINANCE

N° SIRET : 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le : 01/01/2010 clos le : 31/12/2010

Si un tableau N° 2058 ES est souscrit, cocher la case

Nombre de sociétés intégrées BD 6

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice  AC	Déficit  AD	Autres plus-values à 19%  (210 E, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI) AK	Plus et moins-values à long terme à 19%  (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AF	Plus et moins-values à long terme à 15%  (montant précédé du signe + ou - selon le cas) AE	Plus et moins-values à long terme à 0 %  (montant précédé du signe + ou - selon le cas) EL
SA AVENIR FINANCE 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3						( 387 054)
SAS AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE 4 3 1 9 7 4 9 6 3 0 0 0 3 2						
SAS AVENIR FINANCE CORPORATE 4 2 1 6 8 9 1 5 9 0 0 0 3 4						
SA AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGE 4 1 4 5 9 6 7 9 1 0 0 0 8 0						
SAS AVENIR FINANCE IMMOBILIER 4 1 2 5 7 6 5 8 9 0 0 0 4 5						
EUURL AFI IMMO 4 8 4 5 6 6 9 2 2 0 0 0 2 3						
<b>SOUS-TOTAL</b>	BE	BF				
Résultat d'ensemble – Bénéfice (col. AC – AD en BA) – Déficit (col. AD – AC en BB)	BA	BB				
Autres plus-values à 19 % (Total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG ( 387 054)

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux n° 2058 TS supplémentaires.  
Dans ce cas, il convient : – de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;  
– de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case.  
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC et BG.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.





**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL  
ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA AVENIR FINANCE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT  
165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le : 01/01/2010 clos le : 31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

<b>I - RÉSULTAT FISCAL D'ENSEMBLE</b>			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		<b>HV</b>	8 453 436
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		<b>HQ</b>	
Quote part de frais et charges relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation déneutrialisées		<b>HI</b>	
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B-7 <sup>e</sup> alinéa)		<b>HA</b>	
Déduction des intérêts différés au titre de la sous-capitalisation (CGI, art. 223 B-15 <sup>ème</sup> à 19 <sup>ème</sup> alinéas)		<b>HJ</b>	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	<b>HB</b>	
	Déficit	<b>HC</b>	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		<b>HD</b>	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		<b>HE</b>	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		<b>HG</b>	
RÉSULTAT FISCAL	Bénéfice	<b>HK</b>	
	Déficit	<b>HL</b>	

<b>II - PLUS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE</b>					
	19 %		15 %		0 %
imposables	<b>IA</b>		<b>Z1</b>		<b>EM</b>
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	<b>IB</b>		<b>Z2</b>		<b>EN</b>
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	<b>IC</b>		<b>Z3</b>		<b>EO</b>
imputées sur les déficits antérieurs	<b>ID</b>		<b>Z4</b>		<b>EP</b>
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	<b>IE</b>		<b>Z5</b>		<b>EQ</b>
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	<b>IF</b>		<b>Z6</b>		<b>ER</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ETAT DE SUIVI DES DÉFICITS D'ENSEMBLE  
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : SA AVENIR FINANCE

Néant \*

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats :

SIE LYON 9EME ARRT  
165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03  
Exercice ouvert le : 01/01/2010  
clos le : 31/12/2010

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

**I - SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC	6 345 532
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058 RG)	KD	
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE	6 345 532
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC	
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD	6 345 532

**II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	à 19 % ou à 15 %	à 16,5 %	à 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> et 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)			
	N - 2		(2) (3)			
	N - 3		(2) (3)			
	N - 4		(2) (3)			
	N - 5		(2) (3)			
	N - 6		(2) (3)			
	N - 7		(2) (3)			
	N - 8		(2) (3)			
	N - 9		(2) (3)			
	N - 10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I a *sexies-0* du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a *sexies-0 bis* du CGI).

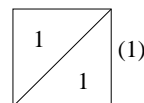
(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies-0* du CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not et la notice 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES CRÉDITS D'IMPÔT  
ET CRÉANCES IMPUTABLES



(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA AVENIR FINANCE

N° SIRET 4 0 2 0 0 2 6 8 7 0 0 0 8 3

Adresse du service des impôts des entreprises SIE LYON 9EME ARRT  
où est déposée la déclaration de résultats : 165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Dénomination des sociétés	Crédit d'impôt recherche	Crédit d'impôt famille	Réduction d'impôt Mécénat d'entreprise (art. 238 bis du CGI)	Crédit d'impôt apprentissage	Autres crédits (2)	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales	
						Cédées à la mère	Utilisées par la mère
1	2	3	4	5	6	7	8
SA AVENIR FINANCE	14 967						
SAS AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE							
SAS AVENIR FINANCE CORPORATE							
SA AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGERS	225 838						
SAS AVENIR FINANCE IMMOBILIER							
EURL AFI IMMO							
TOTAL	240 805						
	LA	LI	LH	LJ	LC	LE	LF

Ventilation des crédits d'impôt

Dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
SA AVENIR FINANCE			
SAS AVENIR FINANCE GESTION PRIVEE			
SAS AVENIR FINANCE CORPORATE			
SA AVENIR FINANCE INVESTMENT MANAGERS			
SAS AVENIR FINANCE IMMOBILIER			
EURL AFI IMMO			
TOTAL			
	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;  
- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

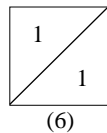
(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédit d'impôts.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.



**RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS**

**ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCE NON RETENUS  
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE  
À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 1992**



(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SA AVENIR FINANCE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée  
la déclaration de résultats : SIE LYON 9EME ARRT  
165, rue Garibaldi  
69401 LYON CEDEX 03

Exercice ouvert le : 01/01/2010

clos le : 31/12/2010

Néant \*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Dénomination des sociétés		Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
		Allouées (1)	Reçues (2)	Alloués		Reçus (4)
				déductibles (3)	non déductibles (1)	
1		2	3	4	5	6
SAS AVENIR FINANCE C	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
SA AVENIR FINANCE IN	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
SAS AVENIR FINANCE G	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
SAS AVENIR FINANCE I	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
SA AVENIR FINANCE	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice				68 058	
EURL AFI IMMO	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
	Au titre d'exercices antérieurs (5)					
	Au titre de l'exercice					
<b>TOTAL</b>					68 058	

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
- (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
- (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
- (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
- (5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.  
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
- (6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.  
Dans ce cas, il convient :  
- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;  
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.  
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2010	et clos le	31/12/2010	Régime simplifié d'imposition	<input type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	<input checked="" type="checkbox"/>			Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE LYON 9EME ARRT 165, rue Garibaldi 69401 LYON CEDEX 03	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
---	---	---

<b>A IDENTIFICATION</b>	SA AVENIR FINANCE 51, rue DE SAINT CYR 69009 LYON
-------------------------	---

307	307493	40200268700083	<b>B ACTIVITÉ</b>
Insp..IFU	N° dossier	N° Siret	Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			Activités des sociétés holding
le téléphone : 0427705400			Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la lignes XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre1)	
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	Plus-values exonérées art. 238 quinquies

## 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Zone franche Corse	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>

## D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

## E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions,...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence

Chiffre d'affaire de référence

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	KPMG 51, rue De Saint Cyr 69388 LYON CEDEX 09	0437647700 0437647709
Nom, adresse, téléphone, télécopie :		
- Professionnel de l'expertise comptable :		
- Conseil :		
- CGA :		
- N° d'agrément du CGA <input type="text"/>		

À LYON..... le ..... 13/04/2011.....

Signature et qualité du déclarant MONSIEUR BLAIN DANYEL PRESIDENT



# TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

( art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4



Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SA AVENIR FINANCE  
51, rue DE SAINT CYR  
69009 LYON

Numéro SIRET du principal établissement

40200268700083

Code APE

6420Z

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

## I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

## II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise SA AVENIR FINANCE  
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2010

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

### H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.  
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

### I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

#### RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2010, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

### K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

Taux de 15 %  
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice  
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice  
MVLT réalisée au cours de l'exercice  
MVLT restant à reporter

### L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).
 

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input style="width: 100%;" type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19%	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Chiffre d'affaires TTC	<input style="width: 100%;" type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %	<input style="width: 100%;" type="text"/>

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET